

Le sénateur Grosart: Pourquoi la présence d'un membre du Parlement ou du Sénat nuirait-elle à l'autonomie de l'organisme plus que celle d'un représentant du secteur universitaire ou industriel? S'il n'y en a qu'un ou deux, ils n'ont pas le contrôle. Ils n'ont même pas mandat de faire rapport. Ils sont là simplement pour ajouter leurs connaissances dans le domaine politique à celles des académiciens, des scientifiques et des autres experts. Pourquoi pas?

M. Solandt: Monsieur, comme vous l'avez dit, cette personne est le représentant de l'employeur.

Le sénateur Grosart: C'est exact.

M. Solandt: Le Parlement fournit l'argent et l'agence fait rapport au Parlement par l'entremise du ministère.

Le sénateur Macnaughton: Qui est l'employeur? Le Parlement ou la Fonction publique?

M. Solandt: Ce ne devrait être ni l'un ni l'autre, à mon avis.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, il existe aujourd'hui au Canada un certain élément de mécontentement parce que, et ici j'exagère, le pays est mené à coup de règlements et par des fonctionnaires publics et non pas par les représentants élus par le peuple. C'est là une des raisons de l'amendement et une des raisons pour lesquelles je suis en faveur de l'amendement.

M. Solandt: Je m'excuse, monsieur le président, je ne devrais pas me mêler de cela.

Le président: J'aurais peut-être dû vous laisser partir.

Le sénateur Macnaughton: Nous voulons tirer profit de vos lumières.

Le sénateur Grosart: Vous allez finir par recommander seulement des candidats défaits.

M. Solandt: Je comprends très bien vos sentiments et, dans le cas d'une agence qui est si près du gouvernement, je crois que vous avez présenté de bons arguments. Pour ma part, je voudrais que tout cela soit tellement étranger au gouvernement que la question ne se pose même pas. Voyez-vous, il n'a jamais été question qu'un membre du Congrès ou du Sénat des Etats-Unis fasse partie du conseil de la *Battelle Foundation* pour surveiller ce qui se passe et cependant, cette institution reçoit environ 70 p. 100 de ses fonds du gouvernement. Comme je le disais tantôt la *Rand* reçoit 90 p. 100 de ses fonds, et ainsi de suite. Ces organisations sont infiniment plus indépendantes et j'aurais préféré qu'il en soit ainsi dans le cas du Centre. Néanmoins, une telle autonomie ne serait pas con-

forme à la tradition canadienne et je suis certain que, tout en suivant cette tradition, nous sommes capables d'organiser le Centre avec beaucoup de succès dans son cadre actuel. Mais il faut certainement voir à ce que le Centre fonctionne sans avoir l'apparence d'une agence gouvernementale.

Le sénateur Grosart: Puis-je faire une remarque, monsieur le président? D'après ce que certains d'entre nous ont pu entrevoir du système américain dans le domaine même des sciences et de la technologie, je dirais qu'il s'exerce dans ce pays un contrôle politique plus sévère que le nôtre à cause des pouvoirs d'appropriation et d'enquête de leurs divers comités. On ne peut pas comparer le *Battelle Memorial Institute* et le Centre à ce point de vue. Le Congrès des Etats-Unis a le contrôle complet et absolu.

M. Solandt: C'est exact.

Le sénateur Grosart: Un contrôle que notre Parlement n'a pas.

M. Solandt: Le Congrès tient ses distances à l'égard de ces organisations sans but lucratif. Si la marchandise n'est pas livrée, ils disent: "Nous vous coupons les vivres dès demain".

Le sénateur Grosart: Et si elle est livrée, alors: "Nous allons vous donner plus d'argent".

M. Solandt: C'est une relation fort satisfaisante.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, je suis fortement en faveur de l'amendement pour une autre raison que voici: certains d'entre nous ont constaté que les relations entre la science et la technologie d'une part et les parlementaires de l'autre laissent à désirer précisément parce que le Parlement n'y porte aucun intérêt et qu'il n'existe actuellement qu'un seul comité pour témoigner de l'intérêt du Parlement dans le domaine de la science. Nous aurions sûrement là une excellente occasion de manifester l'intérêt du Parlement dans tout ce domaine.

Le président: De toute façon, messieurs les sénateurs, rappelons-nous que l'article ne comporte aucune obligation. Il dit bien "peut être membre".

Le sénateur Grosart: Oui.

Le président: La question de l'amendement est aux voix. Qu'est-ce que vous décidez? Avez-vous d'autres remarques à faire au sujet de l'amendement?

Le sénateur Grosart: Je propose un sous-amendement à l'amendement, monsieur le président: je